

**Procès-verbal de la 143^e assemblée du
conseil d'établissement du Cégep régional de Lanaudière à Joliette
tenue le jeudi 24 septembre 2020, à 17h00 par video-conférence Teams**

PARTICIPENT À CETTE ASSEMBLÉE

- Mme Kathleen Bélanger
- Mme Isabelle Gagnon
- Mme Isabelle Mireault
- M. Sylvain Riendeau
- M. Sébastien Gagné
- Mme Hélène Latendresse
- M. Vincent Motard Côté
- Mme Andrée St-Georges

ABSENCES

- M. Jean-Guy Chartier
- M. Christian Lebeau-Jacob
- Mme Isabelle Harnois

INVITÉS

- M. Patrick Deschênes
- M. Dominic Leblanc
- Mme Josianne Lafrance

AGIT À TITRE DE SECRÉTAIRE

- Mme Lorraine Dépelteau

1. Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;

M. Sébastien Gagné ouvre la réunion à 17h00 et invite chaque membre du conseil à se présenter. M. Gagné souhaite la bienvenue à Mme Isabelle Gagnon qui occupera désormais le siège réservé aux professionnels du collège.

2. Adoption de l'ordre du jour;

CECJ1200924-01	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
-----------------------	---

ORDRE DU JOUR

1.	Vérification du quorum et ouverture de l'assemblée;
2.	Adoption de l'ordre du jour;
3.	Adoption et suivi du procès-verbal de la 142 ^e réunion tenue le 11 juin 2020;
4.	Adoption du budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2020-2021 du CRL;
5.	Avis sur la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière; M. Dominic Leblanc;
6.	Adoption du rapport final de suivi d'évaluation de Philosophie; M. Patrick Deschenes, Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;
7.	Recommandation d'émission de diplômes;
8.	Rapport de la direction du collège; -
9.	Divers; - Prochaine réunion le jeudi 26 novembre 2020
10.	Levée de l'assemblée;

3. Adoption et suivi du procès-verbal de la 142^e réunion tenue le 11 juin 2020;

CECJ200924-02	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Hélène Latendresse, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la 142^e réunion tenue le 11 juin 2020.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
----------------------	---

4. **Adoption du budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette et avis sur le budget de fonctionnement 2020-2021 du CRL;**

La directrice des ressources financières, Mme Esther Fournier, présente le budget de fonctionnement pour l'année 2020-2021. En préambule, elle explique les diverses étapes qui mènent à l'adoption du budget par le conseil d'administration. Elle présente un document explicatif des diverses étapes et invite M. Sylvain Riendeau à détailler les orientations budgétaires du collège constituant de Joliette pour l'année 2020-2021.

Attendu les orientations budgétaires pour l'année 2020-2021;

Attendu le dépôt par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur des allocations de base le 29 mai 2020;

Attendu le rehaussement du financement général et la 4^e année du réinvestissement dans le réseau collégial;

Attendu que l'allocation normalisée tient compte de la progression dans les échelles de traitement, des variations des contributions patronales et des indexations des autres coûts;

Attendu le contexte particulier lié à la pandémie et ses impacts sur le budget de fonctionnement du CRL;

Attendu la recommandation du CRPC;

CECJ200924-03	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Andrée St-Georges, il est résolu :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'adopter le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière à Joliette • de donner un avis favorable afin que le conseil d'administration adopte le budget de fonctionnement 2020-2021 du Cégep régional de Lanaudière. <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

5. Avis sur la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière;

Monsieur Dominic Leblanc, responsable de l'application des politiques de recherche au CRL, présente le dossier. Il explique que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche. Ce comité examine toute proposition ou poursuite de projet de recherche faisant appel à des sujets humains réalisée sur place au Cégep ou par les membres de son personnel.

Afin que ses chercheurs soient éligibles à obtenir des subventions de recherche des trois principaux organismes subventionnaires fédéraux, un établissement doit posséder une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Le document de référence sur lequel se basent les comités d'éthique de la recherche pour établir leur propre politique est l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains. En 2018, ce guide a été révisé et des modifications ont été apportées. Afin de s'arrimer à ces modifications, le Cégep régional de Lanaudière a procédé à une révision de sa Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains.

Attendu l'adoption au comité de gestion pédagogique;

Attendu que les établissements d'enseignement sont tenus de se doter d'une politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains afin que leurs chercheurs soient admissibles à des subventions des organismes subventionnaires fédéraux;

Attendu que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière détermine le fonctionnement du comité d'éthique de la recherche;

Attendu que le comité de la recherche a la responsabilité d'étudier tout projet de recherche impliquant des participants humains se déroulant au Cégep régional de Lanaudière ou mené par un membre du personnel à des fins professionnelles;

Attendu que la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains s'appuie sur l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains et que celui-ci a été modifié en 2018;

Attendu que le comité d'éthique de la recherche a participé aux travaux de révision de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains et a donné un avis favorable à la version révisée;

Attendu l'avis favorable de la commission des études;

CECJ200924-04	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Kathleen Bélanger, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration quant à la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep régional de Lanaudière.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	---

**6. Adoption du rapport final de suivi d'évaluation de Philosophie;
M. Patrick Deschenes, Mme Isabelle Gagnon et Mme Josianne Lafrance;**

Mme Isabelle Gagnon, conseillère pédagogique et Monsieur Patrick Deschênes, coordonnateur au département de philosophie présentent le dossier. La Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes d'études (PIGEP) stipule à l'article 2.9 qu'un département offrant des cours des formations générales commune et propre « à chaque dix ans, procède à une évaluation approfondie de la discipline des formations générales commune et propre dont il a la responsabilité ». Cette évaluation s'est réalisée pendant l'année scolaire 2014-2015, le rapport ainsi que le plan d'action du suivi d'évaluation ont été adoptés en septembre 2015.

Le suivi des 14 recommandations découlant du rapport d'évaluation des cours de philosophie des formations générales commune et propre s'est réalisé à travers les appréciations annuelles de la discipline. La production du présent rapport constitue la dernière phase du processus de suivi d'évaluation de la discipline philosophie du CRLJ.

CECJ200924-05	<p>Sur proposition de M. Vincent Motard Côté, dûment appuyée par M. Sébastien Gagné, il est résolu d'adopter le Rapport final de suivi d'évaluation des cours de philosophie des formations générales commune et propre.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

7. Recommandation d'émission de diplômes

PROJET DE RÉSOLUTION # 1

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « *Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées* ».

Attendu les dispositions de l'article 32 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ200924-06	<p>Sur proposition de Mme Kathleen Bélanger, dûment appuyée par Mme Isabelle Mireault, il est résolu de donner un avis favorable au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière afin de recommander au ministre de l'Éducation et de l'enseignement supérieur de décerner un diplôme aux personnes dont le nom apparaît sur la liste suivante :</p> <p>Numéro de confirmation : 35127832 Code de lot : JO2020061701</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

PROJET DE RÉSOLUTION # 2

Attendu les dispositions de l'article 18.4 de la PIEA qui précise que « Le directeur ou la directrice du collège constituant de Joliette recommande les étudiants et les étudiantes admissibles à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC), d'une attestation d'études collégiales (AEC) et d'un diplôme de spécialisation d'études techniques (DSET) et les soumet au conseil d'établissement pour une recommandation de certification aux instances appropriées.».

Attendu les dispositions de l'article 33 du *Règlement sur le régime des études collégiales*;

Attendu la recommandation favorable de la direction du collège constituant de Joliette;

CECJ200924-07	<p>Sur proposition de Mme Andrée St-Georges, dûment appuyée par Mme Isabelle Gagnon, il est résolu de recommander au conseil d'administration du Cégep régional de Lanaudière de décerner une attestation d'études collégiales aux étudiants et étudiantes dont les noms figurent en annexe à l'original du procès-verbal de la présente assemblée et qui ont atteint les objectifs de leur programme.</p> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ</p>
---------------	--

8. Rapport de la direction du collège :

M. Sylvain Riendeau informe les membres des événements et activités survenus depuis la dernière rencontre :

➤ Dossiers administratifs

- Jusqu'à maintenant, 2 seuls cas de Covid ont été déclarés positifs parmi les étudiants. Ceux-ci n'étaient pas au collège et n'ont donc pas contaminés d'autres personnes. Par contre, plusieurs personnes, autant du personnel que des étudiants se sont mis en isolement préventif.
- On observe une légère diminution de clientèle qui passe de 2197 à l'automne 2019 à 2165 à l'automne 2020. Par ailleurs, les abandons se situent à 5.7% comparativement à 4% à la même date l'an dernier.
- L'usage des locaux est limité notamment pour plusieurs de nos partenaires. Ainsi, la piscine n'est accessible qu'aux élèves de l'Académie Antoine-Manseau qui sont inscrits en concentration natation ainsi que pour Jet Triathlon. On rappelle que les vestiaires, quant à eux, ne sont pas disponibles. L'école de musique a, quant à elle, accès à ses locaux mais avec accès limité des parents.
- Les locaux des services d'aide aux étudiants ont été réaménagés au cours des dernières semaines et permettront d'offrir des services à un plus grand nombre d'étudiants.
- Des portes ouvertes en mode virtuel seront offertes en octobre prochain. Des interactions pourront avoir lieu avec les divers départements via les plateformes virtuelles.

➤ Dossiers pédagogiques

- Des activités d'accueil des nouveaux étudiants ont été tenues les 20 et 21 août dernier et ont été fort appréciées.

➤ Activités en lien avec les étudiants et étudiantes ainsi qu'avec le personnel

- Deux seules activités sportives ont débuté leur saison régulière, soit le cross country et le fly-football. Par ailleurs, même si les matchs de football des Triades peuvent avoir lieu, certaines équipes se retrouvent en confinement et les parties ne peuvent se tenir.
- Afin d'accommoder les étudiants dont la connexion internet à domicile n'est pas suffisante pour leur permettre de participer aux activités de formation, la bibliothèque et la cafétéria sont ouvertes pour les accueillir.

Monsieur Riendeau profite de l'occasion pour remercier l'ensemble du personnel du collège, y compris le personnel enseignant, qui sont en première ligne et qui relèvent, depuis le printemps dernier, d'importants défis.

Mme Andrée St-George souligne, quant à elle, le remarquable travail de M. Sylvain Riendeau qui orchestre les équipes du collège et permet, malgré le contexte particulier que nous vivons, la tenue des cours et la formation des étudiants et étudiantes de la région. M. Riendeau partage ces félicitations avec son équipe de direction.

9. Divers

La prochaine rencontre se tiendra la jeudi 26 novembre 2020.

10. Levée de l'assemblée

CECJ200924-08	L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu par M. Sébastien Gagné de lever la séance à 18h15. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
---------------	--

X

Sébastien Gagné
Président

X

Lorraine Dépelteau
Secrétaire